DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.5 subvention

Subvention exceptionnelle au profit de l'Association Française contre les Myopathies

DATE DE CONVOCATION

13 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29 Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217606409-20241219-2024-12-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-12-98

L'an deux mil vingt quatre le dix neuf décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR - Mme ESCLASSE - M. GESLIN Francis - Mme VANDEL
- M. GOMIS - Mme DUDOUET - M. SACHOT - Mme QUOD-MAUGER
- M. ROGERET - Mme DELOBEL - Mme SEMIEM - Mme MALINGE Mme BARRIERE - Mme CREVON - Mme BOSQUIER - M. BULARD Mme FRIBOULET - M BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

M. FRESSEL à Mme DUDOUET

M. BRUNET à M GOMIS

M MIZABI à Mme VANDEL

M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE

Mme DUCHEMIN à M ROGERET

M PETIT à Mme QUOD-MAUGER

M. LEMAIRE à M Francis GESLIN

Mme DUVAL à M SACHOT

M JEANJEAN à Mme ESCLASSE

M. BIGOT à Mme BOSQUIER

Mme LECLERC à M BULARD

Mme Bosquier est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

Les manifestations relatives au Téléthon se sont déroulées les 29 et 30 novembre 2024. A cette occasion, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, partenaire de cette action, souhaite participer à cet élan de générosité en versant une subvention exceptionnelle à hauteur de la recette d'un spectacle du Festival Graine de public, organisé du 8 novembre au 13 décembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle soit versée à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies) correspondant à la recette du spectacle « Bibliotron » par Babel Fish Compagnie, du vendredi 29 novembre 2024 à 19h à l'Espace culturel Philippe Torreton. soit 150 euros.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29;

Considérant

L'engagement de la Ville en faveur du Téléthon et le soutien à l'AFM ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour : 29 voix contre 0 Abstention 0

Article unique : d'accorder une subvention exceptionnelle de 150€ à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies).

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20241219-2024-12-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024